

APPEL À PROJETS 2027

PRIX RUBIS MÉCÉNAT

EN PARTENARIAT AVEC LES BEAUX-ARTS DE PARIS
ET LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

CARTE BLANCHE POUR LA CONCEPTION
D'UNE ŒUVRE DANS LES ESPACES EXTÉRIEURS
DE L'HÔTEL DE SULLY, PARIS 4^e



BUDGET DE PRODUCTION 30 000 euros
RÉGIE ET SCÉNOGRAPHIE 20 000 euros
HONORAIRES DE L'ARTISTE 10 000 euros
CLÔTURE DES CANDIDATURES 6 décembre 2026
JURY Janvier 2027
EXPOSITION Juin-juillet 2027



PRIX RUBIS MÉCÉNAT

Le Prix Rubis Mécénat s'adresse aux jeunes diplômé·es des Beaux-Arts de Paris, afin de les accompagner dans la conception d'une œuvre inédite pour les espaces extérieurs de l'hôtel de Sully à Paris, en partenariat avec le Centre des monuments nationaux (CMN).

Le Prix Rubis Mécénat est décerné à un·e diplômé·e depuis moins de trois ans des Beaux-Arts de Paris, retenu·e par un jury sur appel à projets. Le/la lauréat·e bénéficie d'un suivi curatorial d'un·e commissaire d'exposition invité·e et d'un suivi de production de Rubis Mécénat pendant une période de cinq mois (janvier – mai) pour concevoir et produire son installation, exposée à l'été dans les espaces extérieurs de l'hôtel de Sully. À l'issue de l'exposition, l'artiste reste propriétaire de son œuvre.

En 2027, la commissaire invitée est Sophie Legrandjacques, présidente du jury des diplômes 2026 aux Beaux-Arts de Paris et commissaire de la première des trois expositions des diplômé·es 2026.

CAHIER DES CHARGES

Le Centre des monuments nationaux (CMN) rassemble, depuis plus d'un siècle, le plus important réseau de sites et monuments de France, de la préhistoire à nos jours.

Fort de la richesse de ce bien commun, de la diversité des lieux et savoir-faire de ses équipes, il œuvre chaque jour pour conserver, révéler et transmettre ces patrimoines naturels et culturels à tous les publics.

En faisant dialoguer histoire, art et culture, il fait de ses monuments des lieux de connaissance, de création d'émotion et de partage qui contribuent à renforcer le lien social.

DESCRIPTION DES LIEUX

Situé au 62, rue Saint-Antoine dans le quartier du Marais à Paris, l'hôtel de Sully est un hôtel particulier de style Louis XIII construit entre 1624 et 1630, classé monument historique. Il doit son nom au duc de Sully, qui en fit l'acquisition en 1634. Le bâtiment est notamment connu pour sa cour d'honneur sculptée et son jardin à la française reliant la rue Saint-Antoine à la place des Vosges. Il accueille depuis 1967 le siège du Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public chargé de la gestion et de la valorisation d'un réseau de monuments patrimoniaux en France. La cour et le jardin sont généralement accessibles gratuitement, et mènent par un passage jusqu'à la place des Vosges — une promenade que beaucoup de Parisiens empruntent comme raccourci.

— Cour d'honneur : 360 m²

— Jardin : 781 m²

Le site est ouvert au public de 9h00 à 19h00 tous les jours, y compris les weekends.

► [Téléchargez ici les plans et visuels des espaces](#)

Contraintes à respecter :

- Le projet ne doit pas porter atteinte à l'architecture du monument.
- Les espaces proposés aux candidats sont la cour d'honneur et le jardin à l'exclusion de la terrasse.
- Le projet doit s'adapter aux espaces extérieurs ouverts au public sans surveillance, ne pas entraver les principaux axes de circulation du public et respecter les conditions imposées par les facteurs d'exposition (extérieur, intempéries, fréquentation, etc.).
- L'Hôtel de Sully accueillera durant la période d'exposition d'autres événements culturels, notamment des concerts dont la scène sera placée sur la terrasse du jardin.
- La cour d'honneur et le jardin de l'Hôtel de Sully ne seront pas exclusivement réservés à l'installation de l'œuvre ou des œuvres produites dans le cadre de l'appel à projets.
- L'implantation de l'œuvre ou des œuvres produites dans le cadre de l'appel à projets sera discutée et décidée collectivement, en fonction des contraintes du site et de ses activités.
- L'Hôtel de Sully est entièrement classé au titre des monuments historiques, aucune fixation ni accroche dans les éléments architecturaux (sol, murs, fenêtres...) n'est possible.
- L'œuvre ou les œuvres doivent être auto stables, sans ancrage dans le sol ni fixation au bâtiment. Il ne doit y avoir aucun risque de basculement ou d'effondrement des œuvres. Les œuvres ne doivent présenter aucune prise au vent significative.
- Son installation doit être parfaitement réversible.
- Le projet ne doit pas nécessiter l'intervention d'un Bureau d'études techniques (BET).
- Le projet doit intégrer une dimension narrative en lien avec l'Hôtel de Sully, valorisant ses caractéristiques historiques, paysagères, culturelles ou patrimoniales.
- Lors du montage et du démontage, les véhicules de petit gabarit peuvent accéder à la cour d'honneur uniquement, tous les autres accès se faisant par des marches (photos en annexe).
- Une nacelle araignée est autorisée et peut accéder au jardin, de type ATC230 uniquement (fiche technique en annexe).
- Toutes les installations nécessaires à la manifestation doivent être conformes à la réglementation concernant la sécurité des établissements recevant du public.
- L'œuvre ou les œuvres et leur mode de montage/démontage seront obligatoirement soumis à l'architecte et urbaniste en chef de l'Etat, conservateur des monuments-nationaux et, si nécessaire, à un bureau de contrôle qui pourront entraîner d'éventuels ajustements au projet proposé.

- Les issues de secours / les accès :
 - porte de la rue Saint-Antoine,
 - porte de la place des Vosges,
 - porte permettant l'accès vers la rue de Turenne ;constituent des issues de secours et doivent donc rester libre en permanence. Aucune cloison ou installation de matériel, même provisoire, ne doit en interdire l'accès.
- Une alimentation électrique 63A triphasé est disponible au sous-sol de l'Orangerie sous le pavillon Est permettant de raccorder une armoire de distribution étanche (IP65) placée dans le jardin.
- La cour d'honneur est parfaitement éclairée en lumière du jour à partir de la terrasse du 62 rue Saint Antoine. Le jardin est éclairé par 12 projecteurs iodure (t° de couleur chaude 3700°K). Une série de 6 projecteurs installée sur le pignon Est de la terrasse, dirigée vers la façade Nord de la terrasse, une seconde série de 6 projecteurs installée sous le chêne vert et dirigés vers la façade de l'Orangerie.
- Le niveau de décibels autorisé est de 80 dB (A) maximum entre 7h et 22h.
- L'Orangerie sera mise à disposition pendant 1 à 2 semaines lors du montage et 1 semaine lors du démontage de l'œuvre.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- L'appel à projets est destiné aux diplômé·es 2024, 2025 et 2026 des Beaux-Arts de Paris.
- Les projets peuvent être des œuvres individuelles ou collectives (deux personnes maximum, impérativement diplômées 2024, 2025 ou 2026 des Beaux-Arts de Paris).
- Les projets doivent respecter le cahier des charges des espaces extérieurs de l'Hôtel de Sully.
- Les projets doivent être des créations originales et conçues spécifiquement pour les espaces extérieurs de l'Hôtel de Sully.
- Les projets doivent respecter le budget de production indiqué dans l'appel à projets.
- Tous les modes et formes d'expression artistique sont acceptés.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Identité des participant·e·s (pdf) comprenant :
 - Biographie
 - CV
 - Portfolio
 - Portrait (format jpg, avec crédit du photographe)
- Description du projet artistique (pdf) comprenant :
 - Note d'intention
 - Visuels (esquisses, maquettes, simulations, photos, etc.)
 - Proposition technique avec dimensions et poids des installations, et système d'accrochage détaillé
 - Budget de production prévisionnel détaillé
 - Identification des prestataires envisagés
 - Calendrier de production prévisionnel

COMPOSITION DU JURY 2027

Représentants du Centre des monuments nationaux

Représentants des Beaux-Arts de Paris

Représentants de Rubis Mécénat

Sophie Legrandjacques, commissaire invitée de l'édition 2027

CALENDRIER

OCTOBRE 2026	Lancement de l'appel à projets par les Beaux-Arts de Paris auprès des diplômés 2024, 2025 et 2026
22 OCTOBRE À 14H30	Visite de repérage à l'hôtel de Sully
6 DÉCEMBRE 2026	Date limite de dépôt des dossiers de candidature sur la plateforme dédiée : <u>2027 Rubis Mécénat</u>
MI-DÉCEMBRE 2026 / DÉBUT JANVIER 2027	Présélection des projets et rendez-vous entre les candidat·es et la commissaire invitée en vue de la présentation au jury
JANVIER 2027	Tenue du jury avec audition des artistes présélectionné·es Annonce du projet lauréat
JANVIER À MAI 2027	Production de l'œuvre ou des œuvres
FIN MAI 2027	Montage
JUIN – JUILLET 2027	Exposition
FIN JUILLET / DÉBUT AOÛT 2027	Démontage

BUDGET

HONORAIRES	10 000 € TTC
<i>Incluant la conception, la réalisation et la cession de droits</i>	
BUDGET DE PRODUCTION DE L'ŒUVRE	30 000 € TTC
<i>Comprenant matériaux, assistants, prestataires techniques, espace de production (frais réels dûment justifiés par l'artiste lauréat.e)</i>	
RÉGIE & SCÉNOGRAPHIE	20 000 € TTC
<i>Comprenant les frais de régie/chargé de production, bureau de contrôle, scénographie (incluant éclairage et signalétique), transport, montage/démontage</i>	
AUTRES	20 000 € TTC
<i>Les frais de communication, de médiation et d'évènementiel sont directement pris en charge par Rubis Mécénat</i>	

CONFIDENTIALITÉ

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données et définir des directives anticipées sur le traitement de vos données à caractère personnel post mortem.

Pour toute information ou si vous souhaitez exercer ces droits sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) des Beaux-Arts de Paris aux adresses suivantes : service.juridique@beauxartsparis.fr ou École nationale supérieure des beaux-arts, à l'attention du délégué à la protection des données (DPO-service juridique), 14 rue Bonaparte, 75006 Paris. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

RUBIS MÉCÉNAT

Le fonds de dotation Rubis Mécénat, créé par le groupe Rubis en 2011, mène des projets artistiques et sociaux engagés ayant pour objectif de favoriser la création contemporaine, accompagner des artistes émergents, et valoriser une jeunesse vulnérable par l'art.

Depuis sa création, Rubis Mécénat s'engage notamment pour soutenir une création contemporaine à la fois exigeante et démocratique, en accompagnant des artistes émergents par le biais d'aides à la création, en partenariat avec des institutions et événements culturels en France.



www.rubismecenat.fr

LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Le CMN est un établissement public chargé de la conservation, de la restauration, et de la présentation au public d'une centaine de monuments historiques et de sites, ainsi que de leurs collections, dont il a pour mission de développer la fréquentation et de favoriser la connaissance. Le CMN accueille chaque année plus de 10 millions de visiteurs sur l'ensemble de son réseau et organise, pour chaque saison culturelle, près de 400 manifestations sur le territoire français.

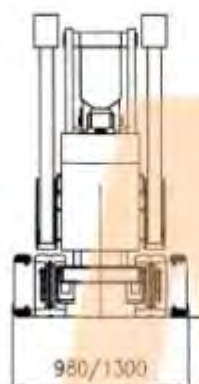
LES BEAUX-ARTS DE PARIS

Les Beaux-Arts de Paris ont pour mission l'enseignement des arts plastiques, la conservation et la diffusion de leur patrimoine artistique. Établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle de la ministre chargée de la Culture, ils forment en cinq ans près de 600 étudiants se destinant à la création artistique de haut niveau. Héritiers des collections des Académies royales, ils disposent d'un fonds de plus de 450.000 œuvres dont ils assurent la présentation au public au travers des expositions et des prêts. Ils occupent un vaste ensemble architectural de deux hectares, classé monument historique à Saint-Germain-des-Prés et disposent également d'une seconde implantation de 1800m² à Saint-Ouen-sur-Seine.

Annexe

Photos accès Hôtel de Sully et fiche technique nacelle

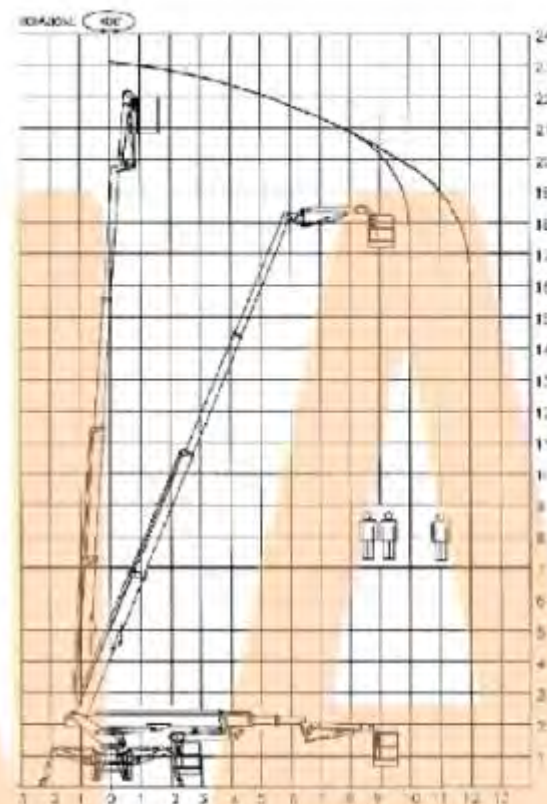
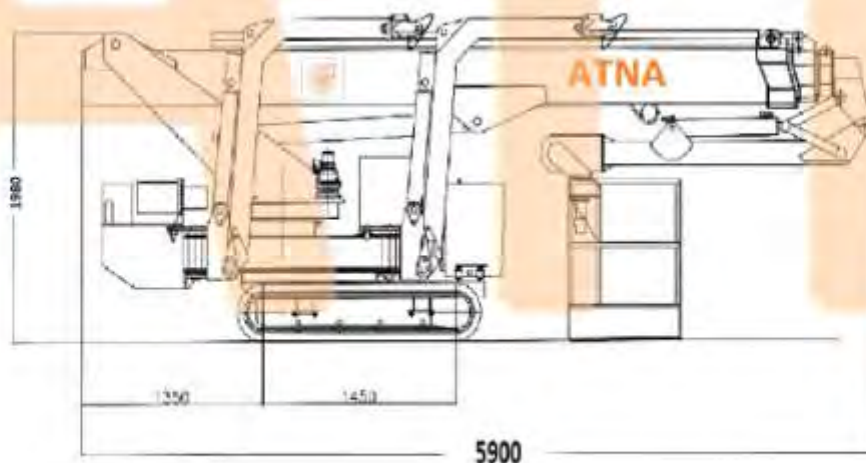




ATNA NACELLES ARAIGNEES

Modèle ATC 230

- Hauteur maxi de travail 23 m
- Déport 200Kg-120Kg 10-12 m
- Hauteur de transport 1.98 m
- Longueur de transport 5.90 m
- Largeur sans panier 0.98 m
- Poids total 3600 Kg



ATNA

1 Rue du Val Saint Père
10340 ARRELLES
Port: 06 98 17 69 08
Fax: 03 25 29 86 64
Mail: graebling.f@gmail.com